

## Une dizaine de mobil-homes détruits par les flammes

**SAZE** De gros moyens ont été engagés par les secours pour circonscrire le sinistre qui fait d'importants dégâts matériels en pleine nuit de lundi

Une odeur de plastique brûlé et de cendres froides, des morceaux de tôle enchevêtrés, tordus par la chaleur, des bungalows à la façade fondue comme léchée par les flammes. C'est le spectacle désolant et désolé qu'offrait hier matin le parc d'une entreprise de location de mobile-homes située en bordure de la RN100, sur Saze, petite commune du Grand Avignon gardois.

Hier, peu après minuit, les sapeurs pompiers principalement venus du Gard Rhodanien sont intervenus sur cet incendie. Un gros déploiement de forces avec 43 soldats du feu et 17 véhicules qui ont bravé les rafales de mistral soufflant à plus de 120 km/h pour circonscrire les flammes.

Selon les premières constatations et pour des raisons que l'enquête menée par les militaires devra déterminer, le sinistre se serait déclaré dans un mobile-home.

### Dix personnes évacuées

Attisé par la violence du vent, il s'est propagé à une dizaine de bungalows, un véhicule stationné et à la broussaille environnante. Les flammes ont même sauté la route nationale avant d'être stoppées.

Quatre maisons ont été menacées, mais n'ont finalement pas été impactées par l'incen-



Les équipes de l'identité criminelle de la gendarmerie, la brigade de recherches de Bagnols et de Rochefort procédaient hier aux constatations au milieu des restes de mobil-homes. /PHOTO CYRIL HIÉLY

die. Dans l'urgence dix personnes ont été évacuées par mesure de sécurité.

Vers 3h du matin, le feu était sous contrôle et les nombreux autres mobile-homes du parc hors de danger. Des rondes ont été effectuées jusqu'à 7h du matin pour noyer toutes les zones susceptibles d'une reprise.

Dans la matinée d'hier, les gendarmes de l'identité criminelle de Nîmes, accompagnés de la brigade de recherches de Bagnols-sur-Cèze et des militaires de Rochefort-du-Gard procédaient aux constatations et tentaient d'établir si l'origine de ce sinistre était accidentelle ou criminelle.

Compte tenu du renforcement du vent pendant ces dernières 48 h et de la sécheresse, il est rappelé l'interdiction totale de faire du feu pour une durée de trois jours selon un arrêté préfectoral. Interdiction qui sera reconduite tant que le mistral continue à souffler.